

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1700-72**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1700-72 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1700, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À :

- Modifier les limites de la zone H02-69 de manière à y inclure la zone C02-133 abrogée;
- Abroger la grille des usages et normes C02-133;
- Retirer la zone C02-133 des secteurs pouvant être exemptés de l'obligation de fournir des espaces de stationnement ».

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance extraordinaire du 29 septembre 2009, d'un premier projet portant le numéro 1700-72, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 1^{er} décembre 2009 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet du projet de règlement est :

- **DE modifier les limites de la zone H02-69 de manière à y inclure la zone C02-133 abrogée;**
- **D'abroger la grille des usages et normes C02-133;**
- **DE retirer la zone C02-133 des secteurs pouvant être exemptés de l'obligation de fournir des espaces de stationnement.**

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, aux heures ordinaires de bureau, soit de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 12 novembre 2009

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE - RÈGLEMENT 1700-72
AVIS PUBLIC**

